



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0251

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subvention d'urgence au Fonds Arménien de France

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0251**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subvention d'urgence au Fonds Arménien de France**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis le 12 juillet 2020, de violents combats ont été déclenchés dans des circonstances controversées entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces hostilités sont les plus violentes depuis avril 2016 entre ces 2 ex-républiques soviétiques engagées dans un conflit territorial depuis 1988 autour du Haut-Karabakh, territoire enclavé d'Azerbaïdjan peuplé majoritairement d'arméniens et ayant proclamé son indépendance avec l'effondrement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) en 1991.

Malgré la mobilisation de la communauté internationale et les appels à un cessez-le-feu, l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont engagés dans une guerre totale, ayant déjà causé la mort de 5 000 personnes dont de nombreux civils. Les bombardements ciblent des civils dans des régions qui sont éloignées du front. Plus de 60 % de la population du Haut-Karabakh ont dû se réfugier en Arménie et on estime que 10 000 logements ont été détruits par ces bombardements. On dénombre aujourd'hui 90 000 réfugiés, principalement des femmes et des enfants, accueillis à Erevan et dans toute l'Arménie. Ce drame humanitaire vient se rajouter à la détérioration de la crise sanitaire liée à la Covid avec une nouvelle explosion des contagions.

De nombreuses associations arméniennes du territoire métropolitain sont mobilisées pour contribuer à apporter une aide d'urgence aux populations affectées par ce conflit meurtrier. Parmi elles, l'association Fonds Arménien de France, se mobilise pour fournir de l'aide humanitaire et des équipements de toute nature répondant aux besoins formulés par les autorités arméniennes. Cette association, créée en 1993, a pour objectif d'accompagner et de soutenir des projets d'aide et de développement à destination de l'Arménie.

II - Proposition d'une aide financière d'urgence pour soutenir les hôpitaux de la Ville d'Erevan

Les relations de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon avec l'Arménie sont anciennes. Elles se sont développées à la suite du tremblement de terre qui avait frappé durement ce pays en 1988. Après un 1^{er} soutien de type humanitaire, relayé par les associations arméniennes présentes sur le territoire de la Métropole, le partenariat s'est développé en favorisant les échanges d'amitiés et de coopération entre les habitants des 2 territoires.

Aujourd'hui, cette coopération fédère de nombreux acteurs locaux du territoire et en Arménie et concerne principalement les domaines de la coopération culturelle et de la francophonie (dans le cadre du pacte linguistique et de coopération pour l'enseignement du français et en français), de la formation et de l'enseignement supérieur et la promotion d'échanges d'expériences et la réalisation de projets dans le domaine de l'aménagement urbain (mobilité, patrimoine, développement durable).

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Dans le présent cas, le territoire de la Métropole entend contribuer à la mobilisation de solidarité envers l'Arménie et, plus particulièrement, la population d'Erevan, par l'attribution d'une aide d'urgence de

30 000 € à l'association Fonds Arménien de France en appui à son action d'urgence en Arménie et en faveur essentiellement des personnes déplacées et des victimes de cette guerre.

L'aide financière d'urgence de la Métropole permettra au Fonds Arménien de France d'acheter du matériel médical sollicité par les autorités gouvernementales arméniennes, qui sera ensuite remis par l'État arménien aux différents hôpitaux de la ville d'Erevan.

Il est donc proposé au Conseil l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Fonds Arménien de France pour la mise en œuvre de son intervention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Fonds Arménien de France dans le cadre de son programme d'aide d'urgence en Arménie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Fonds Arménien de France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.